

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉLECTEUR

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET CRITIQUE

Première année.—No. 32.

A. GUERARD & CIE

Québec, 22 Décembre 1866.

L'ÉLECTEUR.

JOURNAL RÉDIGÉ DANS LES

INTERETS DEMOCRATIQUES

PAR

UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

PARAIT LE SAMEDI.

Au No. 47 Rue St. Marguerite, St. Roch.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement est de \$ 1.50, par année, payable d'avance, pour la ville et de \$ 1.00 pour la campagne. Ceux qui discontinueront devront le faire par écrit et un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Tarif des Annonces.

Toute annonce n'excédant pas dix lignes :

2 insertions	\$ 0.38
4	0.63
8	1.25
24	3.00
48	3.75

Toute annonce n'excédant pas vingt lignes :

2 insertions	\$ 0.50
4	0.85
8	1.50
24	3.00
48	5.00

Toutes lettres, correspondances, &c. doivent être adressées franco à A. GUERARD et Cie. Éditeurs, Propriétaires Rue Ste. Marguerite, No. 47.

L'ÉLECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzaretti, No. 39, Rue du Pont, St. Roch; M. G. A. Delille, Manufacturier de tabac, Faubourg St. Jean; M. Hardy, libraire, Basse-Ville; M. Bellierve et Laforge, Maison des Bains, Haute-Ville; M. Bastien, barbier, rue St. Joseph; M. Mariet, barbier, rue St. Joseph; M. Crémazie, libraire; J. Williams, Barbier, côté du Palais; M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

NOËL.

Le ciel est noir, la terre est blanche;
—Cloches, carillonnez gaiement!
—Jésus est né;—la Vierge penche
Sur lui son visage charmant.

Pas de courtines festonnées
Pour préserver l'enfant du froid;
Rien que les toiles d'araignées,
Qui pendent des poutres du toit.

Il tremble sur la paille fraîche,
Ce cher petit enfant Jésus,
Et pour l'échauffer dans sa crèche
L'âne et le bœuf soufflent dessus.

La neige au chaume coud ses frangés,
Mais sur le toit s'ouvre le ciel;
Et, tout en blanc, le chœur des anges
Chante aux bergers: "Noël, Noël!"

THÉOPHILE GAUTHIER.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR.

LE 22 DÉCEMBRE.

LA CHIMÈRE DE L'OR.

La grisette sourit. La naïveté de Médéric, sa profonde ignorance en matière de travail, et malgré cela, son air d'intelligence supérieure, lui gagnaient le cœur peu à peu. Pauvre fille condamnée par le sort à une réclusion incessamment laborieuse, elle trouvait un charme dans la société d'un homme malheureux, comme elle; et cependant, c'était la fortune qu'elle aimait, c'était à un semblant d'aisance qu'elle sacrifiait une partie du menu produit de ses veilles. — Voilà pourquoi elle avait donné de l'amitié à Arcade, Frelin, voilà pourquoi elle ne lui avait pas donné d'amour.

—Monsieur, dit-elle tout à coup au baron de Pampré, puisque je ne peux vous indiquer le restaurant de M. Frelin, voulez-vous me permettre de vous inviter à dîner avec moi?

—J'accepte de tout cœur, dit-il.

—Bien! Il est midi; c'est le moment de la journée où je suspends mon travail. — Attendez-moi une minute.

Juliette prit quelque chose dans le tiroir d'une table et elle sortit. La pauvre enfant paraissait toute joyeuse de la bonne grâce que Médéric avait mise à accepter son invitation.

—Je suis persuadé, pensa-t-il, que nous allons faire un excellent repas; elle a pris de l'argent dans sa caisse, elle y a même laissé la clef. Parbleu, je suis curieux de savoir si elle capitalise.

Le baron, en homme accoutumé par la fortune à tout se permettre, même les inconvenances, — surtout les inconvenances, — ouvrit le tiroir, sans plus de façon et il ne vit qu'une pièce de dix centimes et un livret, sur le cartonnage duquel était écrit à la main le mot: *Dépenses*. Médéric ne put résister à la tentation de connaître le budget de son hôte; il feuilleta ces pages obscures de petites feuilles.

—Ah! mon Dieu! s'écria-t-il, quel est ce budget de dépenses de chaque jour, relatée article par article, ne dépassait jamais cinquante centimes. C'était du pain, de l'eau, du lait. — Continuant son indiscrète perquisition, il tomba sur la seconde partie du livret, intitulée *Récettes*, et voici ce qu'il y lut: — *Travail pour la maison Hernandez; du premier au sept décembre, neuf francs; du sept au quinze, huit francs cinquante.*

Et chaque semaine ainsi totalisée mentionnait presque invariablement la même somme.

Une dernière fois il revint aux dépenses; toujours du pain, de l'eau, du lait. — Alors, le baron remit le livret à sa place et referma le tiroir, il se trouvait en ce moment sous l'empire d'un vertige qu'il ne pouvait définir, son cœur battait, ses lèvres tremblaient.

La jeune fille entra. Elle apportait des fruits secs, un pâté de charcuterie et une bouteille de bière.

—Voilà, dit-elle, à présent mettons le couvert. Médéric s'avança vers elle. Il lui saisit la main et il la regarda avec une expression de reconnaissance impossible à rendre.

—Hier, mademoiselle, vous n'aviez que du pain et du lait, pourquoi tout cela aujourd'hui. C'était la première fois qu'il recevait l'aumône, lui, le baron de Pampré; mais c'était également la première fois que, sans arrière-pensée, il rencontrait la générosité. — Aussi ne fut-ce pas son amour-propre qui fut ému, mais bien son cœur, son cœur d'homme. Ce ne fut pas de la honte qui lui monta au front, ce fut de la joie, une joie pure, entière, ineffable. — Et cependant, des larmes coulaient le long de ses joues.

Juliette ne pouvait comprendre cet attendrissement dont elle ignorait les causes. Elle prit l'émotion de Médéric pour les effets d'un débordement intérieur.

— Mangez, mangez ces fruits, dit-elle.

Le lendemain de sa bruyante installation dans l'hôtel Pampré, après une nuit passée sur un oreiller de Sybarite, — Frelin se rappela les circonstances qui le jetaient pour trois jours au sein du luxe. Le baron ne pouvait avoir l'envie de rendre cette permutation définitive; il fallait donc avoir profité de cette heure de fortune pour atteindre à une position quelconque, sinon revenir à la pointe Henri IV. — Arcade ne vit qu'un moyen, qu'une corde de salut, l'amour d'une femme riche. Il se souvint de Mme de Barré, et il décida d'une manière irrévocable que s'il ne pouvait réussir à se faire adorer de cette veuve, il reprendrait, comme devant, le chemin qui mène au pays noir.

Il ne s'arrêta donc pas comme il l'eût fait, peut-être, en toute autre occasion, — à se distraire somptueusement à courir les ruelles à la mode et à s'enivrer comme un gentilhomme de quatre sous. — Enfant de son siècle, quoique poète, il saisit brutalement l'occasion par la nuque et se roula sur son poignet autour de sa chevelure, il la poussa devant lui en disant: je vais te conduire. — Fier, noble, pâle, vêtu comme un d'Escaris, son habit noir négligemment soutenu par des hauts, tel il était quand il se fit annoncer chez Mme de Barré.

Mme de Barré lui parla un peu de loin en sa qualité de marquis d'Escaris; et puis beaucoup du baron, de Pampré, — son original cousin, son amoureux voisin.

— Hélas! pensait Arcade, je crois bien qu'elle l'aime... Néanmoins il se répéta qu'il était aux lieux et place de Médéric et qu'il lui était permis, par conditions verbales, — de détourner à son profit une part des voluptés dont le sort avait fatigué le baron. Il essaya donc de donner à la conversation un ton romanesque, s'aventurant petit à petit dans les sentiers de la sentimentalité, plus pastoral qu'un mouton de Florian, plus fleuri que M. de Bernis, ministre des affaires étrangères sous Louis XV. Il ne causa pas, il ne fit un livre; son livre fait, — comme la belle veuve, il se contentait avec attention, — il le mit en drame, à la façon des romanciers. Son drame posé, il entra dedans, la tête haute, convulsif et fatal, tantôt strident comme Antony, tantôt amoureux comme Chérubin. Il joua à la façon des grands artistes, un lorgnon dans l'œil et le blasphème à la bouche. — Il n'eut pas le moindre succès.

Mme de Barré se contenta de lui sourire; et, comme en ce moment le marquis Frelin entamait son cinquième acte à ses genoux, — où ses regards étaient distraits par l'agitation d'un pied mignon et fluët, comme celui d'une Madrilène, — elle lui fit signe de s'asseoir sur son sofa.

— Mon, cher marquis, dit-elle, vous jouez, comme Molé; mais n'attendez pas de moi la réplique, je suis une sotte en fait de comédie. — Rien n'est plus galant que votre déclaration, et je vous remercie de l'esprit que vous y avez mis, comme de l'amour que vous avez cru y mettre. Pour le reste, votre servante, comme dirait la Sylvia du *Jeu de l'Amour et du Hasard*, je n'épouserai pas un homme de qualité. — C'est moi, premier et dernier mot.

— Comment! s'écria Frelin qui royait déjà le Pont-Neuf et le lit de cailloux de la Seine.

— Mon Dieu, oui, mon cher Dorante, vous savez mon histoire, fille de la bourgeoisie, sacrifiée à M. de Barré qui m'a pour toujours guéri de l'orgueil nobiliaire, je n'aspire qu'à rentrer au sein de la bourgeoisie. Jeune, riche et honorée, je veux que mon mari me doive tout, non, c'est

vant jusqu'à moi un homme d'intelligence, sans blason, dont je ferai la fortune, — et dont je tâcherai de faire le bonheur, j'ai la conscience d'accomplir une œuvre sainte, une œuvre digne d'être applaudie par les anges eux-mêmes. Assez donc, mon cher marquis, je ne me donne pas aux pauvres de votre façon.

Les yeux d'Arcade s'écarquillèrent comme si on lui eût mis le soleil sous le nez.

— Vous ne voulez pas d'un grand seigneur ? balbutia-t-il.

— C'est mon idée fixe.

— Le marquis d'Escarts ?...

— Pas plus que le baron de Pampré !

— Je vous déplaît donc bien, murmura le sournois.

— Non. Mais vous êtes marquis et millionnaire.

Arcade se leva lentement. Il marcha vers Mme de Barre, la regarda avec émotion, lui pris une main qu'il porta à ses lèvres et lui dit d'une voix entrecoupée :

— Je ne suis ni un marquis, ni un millionnaire. Je suis un poète sans fortune, — et je me nomme Arcade Frelin.

Une heure après — il n'avait plus rien à envier à Alain Chartier.

VI.

Minuit sonnait !

Une voiture conduite par un cocher rouge en fourrures, s'arrêta au milieu du Pont-Neuf ; un laquais galonné abaissa le marche-pied, et l'auteur de la *Théorie du faux col* descendit suivi de Mme de Barre, la femme à paradoxe.

Un gueur se promenait depuis quelques instants, soutenant à son bras la plus douce et la plus belle enfant que vous ayez pu voir dans vos rêves, si du moins vous savez rêver. Elle regardait le ciel avec bonheur ; le ciel devait la regarder avec bonté.

Les deux couples se trouvèrent bientôt face à face ; alors il y eut un échange de salutations.

— Monsieur et madame, dit le baron en prenant Juliette par la main, je vous présente ma femme, Mme la baronne de Pampré.

— Fort bien, dit le poète, et montrant la grande dame — Mme Arcade Frelin, dit-il.

Les deux couples remontèrent en voiture.

Depuis ce jour, ils font de leur existence une immense partie carrée semée de bosquets, de rêveries et de charmantes petites créatures.

"A Damon et Pythias, Castor et Pollux, Oreste et Pylade, Dubreuilh et Kneja, ajoutez dorénavant : Frelin et Pampré." — On lira prochainement cette inscription sur un obélisque superbe que nos deux amis veulent faire élever à l'endroit même où ils ont lié connaissance.

Ils n'attendent que la permission de l'autorité.

ANDRÉ THOMAS.

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 22 DÉCEMBRE 1866.

LA QUESTION DES INCENDIES.

Les délibérations du Comité de Secours aux incendiés du 14 Octobre, ont commencé à prendre, lundi soir, une singulière tournure, et quel que soin que prenne le Maire, dans son journal, de prendre un ton conciliant envers tous, — dans sa position cela est très sage, nous en convenons, — il n'empêchera pas la population canadienne-française d'attribuer aux débats qui ont eu lieu à la dernière réunion du comité une portée imminente. Pour nous, qui n'avons pas de ménagements à garder envers qui que ce soit, dans cette question des incendiés, nous promettons de dire toute notre pensée, sans détours. Cette détermination nous est dictée par le vif et profond sentiment que nous portons à notre nationalité à laquelle on s'attaque maintenant avec tant de malice et de haine.

Depuis quelque temps on avait pris à tâche d'entraver l'action du comité, de dénoncer quelques-uns de ses membres comme des spéculateurs sans entrailles ; on trouvait que le montant sous-

crées et, dernière tactique, on employait la honte, on faisait jour au comité le rôle de mendiant : la saignée pratiquée aux bourses anglaises n'était pas assez large, il fallait l'ouvrir toujours. Jusque là il était permis à la presse de critiquer les actes d'une organisation qui relève du public et auquel elle doit rendre compte. Cependant la malveillance se décélérait trop pour qu'il fût possible de garder la mesure qui convient dans ces sortes de discussions ; et le *Daily News*, car c'est lui que nous voulons désigner plus particulièrement, a laissé déborder la pensée odieuse qu'il retenait si mal. Son dernier article peut se traduire en quelques mots : cessez de demander plus d'argent, distribuez immédiatement celui que vous avez, ne vous mêlez pas d'aider aux incendiés à reconstruire leurs maisons. Nous la présentons à nos lecteurs, cette pensée, dans toute sa haineuse nudité.

Mais arrivons à cette question de l'emploi des fonds confiés à la discrétion du Comité de Secours et à laquelle on ne peut qu'attacher une importance considérable, comme on va le voir tout à l'heure. Il s'agissait de savoir, à la réunion du comité, si ces fonds devaient être consacrés à soulager immédiatement les misères des victimes de la grande catastrophe du 14 Octobre. Ceux qui voulaient arriver à ce résultat ont subi un échec, et nous nous en réjouissons.

Pour notre part, nous n'avons aucune objection à ce que les quelques centaines de louis, donnés sous la condition du "soulagement immédiat," soient remis aux donateurs ; mais nous opposons à ce que la balance, gardée en vue de reconstruire les maisons détruites par l'incendie, soit consacrée à un autre objet. Ces misères, dont on exagérât l'étendue, l'autre soir, sont-elles si profondes qu'il faille leur jeter tout l'argent qui a été donné sans condition spéciale, par ceux qui ont répondu à notre appel au monde entier ? Est-ce que cet appel ne mentionnait pas que les incendiés étaient propriétaires ? Est-ce que le Rev. M. Cooke a oublié la teneur de ce document ? Eh bien ! c'est là où git la question de l'emploi de la partie la plus considérable de la balance des fonds que possède le Comité de Secours : la plupart des incendiés ont perdu, dans la destruction de leurs maisons, leur principal avoir, et il s'agit d'aider aux propriétaires incendiés à refaire cet avoir. On ne comprend peut-être pas en Angleterre que l'ouvrier canadien-français, dans nos villes, est propriétaire et que la possession d'une demeure est une de ses plus grandes ambitions. En effet, la maison, pour lui, représente le capital, le produit de ses épargnes ; c'est aussi le signe de sa prévoyance et de sa moralité.

En donnant à l'ouvrier de l'argent, sans exercer aucun contrôle sur l'emploi qu'il devra en faire, on le tente d'abord, et ensuite on le décourage ; et quand viendra la mise en vigueur du règlement municipal qui interdit les constructions en bois, et en vertu duquel il lui faudra démolir sa hutte temporairement érigée, il n'aura rien. C'est ce qu'ont bien compris ceux qui, de loin ou de près, veulent que le Comité de Secours dispose immédiatement des fonds confiés à son discernement, et nous n'hésitons pas à dire que les débats qui se sont faits sur cette question, masquent une pensée cupide, et hostile à notre nationalité. Certes, nous sommes loin de vouloir accuser ceux qui sont venus là, au sein du comité, exagérer la détresse pour en avoir plutôt fini avec elle ; non, nous reconnaissons leur honorabilité, nous voulons croire que leurs intentions sont excellentes. Mais ils sont, sans le savoir, les instruments de quelques spéculateurs qui voudraient arriver à deux fins : s'emparer des lots à rebâtir et par là dénationaliser St. Roch. Écoutez le *Daily News*, furieux de n'avoir pas réussi complètement à réaliser son odieuse pensée : "Pourquoi ne pas déclarer honnêtement que vous voulez appliquer la balance à construire, pour la petite bourgeoisie de St. Roch et St. Sauveur, — les boutiquiers et les entrepreneurs qui ont reçu un fort montant d'assurance, — de belles résidences en brique ou en pierre de taille, à la place où s'élevaient jadis de simples maisons en bois, et, en agissant ainsi, créer un autre boulevard de nationalité française contre les empiétements du Saxon ; et cela au dépend du gousset de ce Saxon."

Vous voyez qu'on n'a pas oublié le nouveau boulevard de nationalité française. En effet, c'est au St. Roch français que l'on en veut ; c'est lui, ses progrès, sa situation industrielle et commerciale que l'on jalouse, et l'occasion se présente admirablement bien pour le transformer à l'anglaise et y créer le système démoralisateur de tenantry.

N'avons-nous pas dit que cette question de secours aux incendiés, telle que posée devant le comité, avait une portée immense ? Elle n'est pas vidée cependant ; les ennemis de notre nationalité ne l'abandonneront pas, et elle viendra encore solliciter l'attention de nos compatriotes, incendiés ou non. Nous croyons en avoir assez dit pour leur faire comprendre le danger qui les menace.

MEA CULPA.

Nous avons oublié d'attribuer au *Pays* l'article sur le boxeur Morissey, — ce personnage qui tient tant au cœur du *Courrier du Canada*. Nous connaissons trop la bienveillance de notre confrère, — envers nous surtout, — pour croire qu'il ait cru un instant à un manque de courtoisie à son égard. Nous n'ignorons pas, pour notre part, qu'il est de bonne confraternité pour un journaliste de "créditer" les articles de ses confrères. Que cette omission nous soit donc légère.

La dixième livraison des portraits (d'hommes plus ou moins illustres) dus à la plume de M. Fennings-Taylor, vient de paraître. Elle contient la biographie de M. George Brown et celle de M. Hector Langevin, qui a donné au premier un croc-en-jambe si peu parlementaire, en 1858. Aussi l'auteur des portraits n'a pas manqué d'insister sur le procédé déloyal de proposer le renversement d'une administration à peine formée et dont les membres étaient, de par les usages parlementaires, exclus de la chambre. Ces sortes de procès se font sans les accusés qui ne doivent compter que sur la loyauté de leurs adversaires.

M. Taylor espère que le nouveau Maître des Postes s'en reviendra plus instruit de son voyage en Angleterre. Plus instruit peut être ; mais plus honnête, il est permis d'en douter. M. Taylor veut-il dire qu'il s'éclairera davantage sur le chapitre des extraditions ? Il y a peut-être une ironie là-dessous. Et puis, M. Langevin est-il susceptible d'avoir des remords politiques, et pourrait-il dire comme Napoléon à St. Hélène : "Je le ferai encore ?" Nous ne savons pas encore ce que cache cette face placide ; mais, en tout cas, le vote de 1858 et la part qu'il a prise à l'extradition de Lamirande sont des taches "qui ne s'effacent qu'avec la mort."

N'est-ce pas qu'il y a là, dans ces deux biographies, un rapprochement assez curieux ? Malheureusement ce qu'il y aurait eu de piquant a disparu le jour où ces deux personnages se sont trouvés ministres.

Hélas ! oui, de pareilles réconciliations, factices ou réelles, n'acceptent pas les réputations politiques ; au contraire elles les déprécient, et s'il n'y avait pas quelques principes sur lesquels on puisse se rabattre de temps en temps, on ne sait vraiment pas où le dégoût pourrait conduire — les journalistes !

LES CANADIENS-FRANCAIS AUX ETATS-UNIS.

La deuxième convention des délégués canadiens-français dont nous parlions dans notre numéro du 7 courant, a eu lieu à New-York. Les délégués y ont adopté plusieurs résolutions, toutes tendant à donner à nos compatriotes une importance politique et sociale aux États-Unis à laquelle ils n'avaient pas encore assez songé selon nous. Le résultat de semblables réunions, on le conçoit, ne peut que devenir très favorable à leurs intérêts, puisque leur tendance est de renouer nos traditions nationales menacées de s'oblitérer par l'isolement. Nous avons fait nos réserves quant au programme de la convention ; cependant nous serions heureux de voir se réaliser quelques unes des idées qui donnent aux résolutions plus de relief et plus de valeur. Ces idées sont :

L'organisation de sociétés nationales et de secours, sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste, partout où il y aura une agglomération plus ou moins considérable de nos compatriotes sur le territoire américain ;

La publication d'un organe qui sera comme un drapeau de ralliement ;

Enfin un recensement qui nous éclairera sur le chiffre de la population canadienne-française aux États-Unis, et au moyen duquel nous aurons des données plus sûres sur la position qu'elle occupe dans ce pays. On voit que les délégués n'ont pas peur de la vérité.

Depuis que ce qui précède est écrit, nous avons vu dans quelques journaux, que le prospectus de l'organe que voulaient ériger les délégués — nous le supposons — vient de paraître. Le journal porte le titre de *Public Canadien*.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de G. B. Faribault, écuyer, à sa résidence, rue des Carrières, Haute-Ville. Il a succombé hier à la maladie (une paralysie) qui l'obligea à se démettre, il y a quelques années, de ses fonctions de greffier de la Chambre d'Assemblée. M. Faribault avait été chargé par notre gouvernement

de faire en France un choix de livres pour notre bibliothèque parlementaire et il s'était acquitté de cette tâche importante avec beaucoup de discernement. Il aimait passionnément tout ce qui avait trait à l'histoire du pays, et il a recueilli sur la matière des documents précieux possédés, croyons-nous, par la Société Historique et Littéraire de Québec, dont il fut l'un des membres les plus zélés et les plus utiles.

Paix aux cendres de cet honorable canadien-français!

On lit dans l'Union Nationale.

A l'heure qu'il est, l'on peut dire que notre sort est entre les mains du gouvernement anglais. C'est avouer que nous sommes dans une situation très périlleuse.

Les télégrammes reçus affirmant, suivant la rumeur, que le projet de confédération sera ratifié par le Parlement Britannique et que le peuple canadien ne sera pas consulté préalablement.

Avec l'Angleterre, on ne peut s'attendre à autres choses.

Chaque fois qu'elle a eu à juger en dernier ressort sur des questions qui nous concernent nos intérêts généraux ont toujours été sacrifiés.

L'acte d'union de 1840 et le choix d'une capitale pour les Canadas-Unis en sont la preuve.

Nous sommes presque convaincu que nous serons encore sacrifiés dans le cas présent.

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir.

Le Parlement Britannique va s'ouvrir prochainement et sa décision sur la confédération nous permettra alors de faire de plus longs commentaires.

De graves accusations ont été portées contre quelques uns des membres du Comité de Secours chargés de la distribution ou de la fourniture des effets aux incendiés. On a dit et répété dans la presse et dans le public que des couvertures de laine avaient été jugées trop riches pour ceux à qui elles étaient destinées, et qu'on y avait substitué des couvertures, en plus grand nombre il est vrai, mais d'une qualité fort inférieure aux premières. On a dit aussi que les effets fournis provenaient de rebuts entassés depuis longtemps dans leurs magasins, et d'une bonté douteuse. Le Journal de Québec remarquait l'autre jour, que les accusés peuvent très bien répondre personnellement à de semblables accusations; mais Pont-ils fait? Comment se fait-il que le comité, qui a dû être saisi des faits que nous mentionnons n'en a pas parlé? La persistance qu'on mis à dénoncer quelques-un de ses membres devait, ce nous semble, attirer son attention et en faire l'objet d'une enquête, et lui-même devait tenir à honneur de démontrer que ces faits étaient faux.

Nous ne voulons incriminer personne; nous aimons à croire que l'incendie dont tout homme de coeur doit chercher à diminuer les résultats désastreux, n'est pas devenu une occasion de spéculer; mais le comité n'a-t-il pas lui-même donné prise à la malveillance en chargeant quelques-uns des siens, de la fourniture presque exclusive des effets de vêtements achetés ici ou provenant de dons de l'Étranger? La souscription de quelques centaines de piastres, ne devait pas être un titre aux faveurs du comité. Une bonne politique et la justice lui conseillaient d'aller frapper aussi à d'autres portes et il serait arrivé à une répartition plus équitable dans les achats qu'il convenait de faire. Une pareille conduite eut prévenu beaucoup d'ennui, eut contribué à lui rallier plus de sympathies, et la tâche difficile qu'il s'est imposée; eut été considérablement allégée.

Passant hier devant la demeure de M. St. Michel, notre conseiller municipal, dont la Dame est chargée de faire la distribution des secours accordés aux incendiés, j'ai vu un grand nombre de personnes du sexe qui grelottaient à la porte, attendant leur tour. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de trouver un local, où les gens pourraient attendre, sans s'exposer à de graves maladies? La halle Jacques Cartier, par exemple, devrait être le lieu de ses distributions de hardes. Le pauvre y gagnerait; et les choses se feraient mieux.

UN CITOYEN.

A deux pas de l'établissement de notre journal il y a un dépôt de bois de chauffage pour les plus pauvres de nos incendiés. Deux cents cordes ont été enlevées en deux jours. Aussi la rue est littéralement obstruée et nos abonnés, s'ils éprouvent quelque retard dans la réception du journal devront s'en plaindre aux incendiés. S'ils ne s'en fâchent pas ils auront étendu leur charité jusqu'à nous.

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Québec.....	56,123,00
Montréal.....	14,238,00
Trois-Rivières.....	205,00
Ottawa.....	1,765,00
Haut-Canada.....	8,350,00
de la Campagne.....	16,620,00
Etats-Unis.....	18,986,00
Prince Edouard.....	1,172,00
Nouveau-Brunswick.....	6,080,00
Nouvelle Ecosse.....	9,786,00
Angleterre Ecosse.....	142,123,00
France.....	438,00
Irlande.....	4,984,00
Allemagne.....	14,00

Total 280,954,00

- 65 charges de provisions
- 18 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 5,332 minots de patates.
- 12,000 couvertes de laines.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble Atlantique.)

PARIS 20 DECR.

Depuis que le message au Congrès du président Johnson a été reçu au long par le steamer, il a produit un meilleur effet sur l'opinion publique que le maigre et imparfait résumé transmis par le câble.

Le budget de M. Fould, le ministre des finances, indique que les revenus et les dépenses de la France sont dans un état d'équilibre, et il déclare que le plan projeté d'une réorganisation de l'année ne comporte pas une augmentation de taxes, mais aura pour résultat une garantie plus sûre de paix pour l'avenir.

PARIS.

21 Déc.—Au grand banquet donné en l'honneur de M. Bigelow, le ministre des Etats-Unis, rien de politique n'a transpiré.

HONGRIE 20 Déc.

A La Diète hongroise, aujourd'hui, l'empereur a consenti de restaurer la constitution de la Hongrie.

LONDRES.

La Banque d'Angleterre a réduit son taux d'escompte à 3½ pour cent.

MEXIQUE.

Le général Sherman a échoué dans sa mission au Mexique, parce que les autorités impériales lui ont refusé une passe pour franchir leurs lignes afin d'atteindre Chihuahua. A Brownsville, il a laissé le ministre Campbell qui se rendra aux quartiers-généraux de Juarez.

Bruxelles, 19 décembre.—L'Indépendance belge publie une nouvelle tendant à dire que le maréchal Bazaine aurait reçu ordre d'entamer des négociations avec les Etats-Unis pour l'établissement d'un gouvernement solide devant succéder à celui de Maximilien.

CORPORATION.

A la séance d'hier le Conseil a été informé par les conseillers nouvellement élus qu'ils acceptaient leurs charges de conseillers pour les divers quartiers qu'ils représentent. En considération des services importants que M. Campeau a rendus en sa double qualité d'inspecteur de chemins et cheminées, le rapport de M. Hossack sur la requête de cet employé municipal pour une augmentation de salaire, recommanda sa nomination comme Assistant-Surintendant des Travaux, tout en remplissant son ancienne charge d'inspecteur de cheminées à un salaire de \$ 1000 par année. On a adopté une résolution par laquelle on regrette la mort de M. Jos.-Hamel, arpenteur de la Cité, tout en reconnaissant les services qu'il a fidèlement rendus à la Corporation pendant plus de trente-sept ans. La résolution devra être transmise à Madame Veuve Hamel.

AUX PATINEURS!

Dans notre dernier numéro nous avons oublié de recommander les Rinks de M. M. Elzéar Routier et M. Jean Forgue. Le premier est au faubourg St. Jean, rue Olivier, et le second au palais, sur le quai Renaud.

L'exercice du patin est un des amusements les plus salutaires de la saison; nous croyons que le nombre de ceux qui en profiteront sera grand cette année. Pourquoi les messieurs qui tiennent les Rinks ne les armeraient-ils pas de sapins; et de plus pour compléter la magie, de doux instruments qui feraient entendre, de temps à autre, les airs de nos chansons canadiennes? L'idée paraîtrait bonne aux habitués; car, il faut l'avouer, on a beau se fourrer les mains dans un manchon ou dans une mitaine et sentir le froid de la neige à nos pieds, on aime bien à se croire en un jour d'été, soupirant dans les bois de doux mots d'amour.

ASSUREURS ET ASSURES.

Il a paru dans le Canadien de vendredi dernier, le 14, une lettre très instructive sur la façon dont M. Owen Murphy, l'agent à Québec de la Compagnie d'Assurance Britannique-Américaine, a fait droit aux réclamations des incendiés. Les victimes de l'incendie du 14 Octobre nous paraissent avoir été particulièrement l'objet de ses bons soins.

Cet agent a jugé à propos de se faire gratifier d'une déclaration, insérée dans deux ou trois journaux de cette ville, par laquelle un certain nombre de personnes assurés au bureau de son agence, le complimentent sur la libéralité et l'empressement de la compagnie à régler leurs réclamations.

L'annonce de M. Murphy a eu cela de bon qu'elle a soulevé quelques protestations. D'après M. Phidime Paradis, l'auteur de la lettre, la plupart des personnes qui ont eu affaire à M. Murphy sont dans l'indignation. On le serait à moins si l'on en croit et la lettre et la rumeur publique. Ce monsieur aurait pris à l'un dix pour cent sur le montant de son assurance; à l'autre cent piastres, sous prétexte qu'il avait un baril d'huile de pétrole dans sa cave, lors du grand incendie; en fin toutes les réclamations, auraient été soldées en espèces,—l'assureur bénéficiant de l'escompte, après s'être fait payer la prime au cours légal.

Maintenant, en présence des faits que relate M. Paradis, est-il permis de douter de la véracité de ces réclames qui s'étalent dans les journaux à chaque incendie? Est-il permis de se demander pourquoi et comment ces réclames sont obtenues? Elles proviennent, dans plus d'un cas, de l'empressement de l'assuré, à échapper au plus vite à la cupidité de l'assureur; il se fait complaisant pour ne pas être tondu davantage. Est-ce là un état de choses tolérable? Est-ce que ces compromis ne devraient pas cesser? Que l'assuré se montre ferme une bonne fois, et le fait de solder un montant d'assurance cessera de passer, dans les journaux, comme une vertu.

L'INDEPENDANCE

PACIFIQUE.

CANADA.

M. Médéric Lancôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lancôt.

DE LA VOLONTE.

Charles IX de Suède croyait fermement à la puissance de la volonté, même chez les très jeunes gens. Plaçant un jour sa main sur la tête de son plus jeune fils, qui se trouvait en présence d'une tâche difficile, il le fera! s'écria-t-il. Il le fera! Comme toute autre habitude, celle de s'appliquer au travail avec zèle et continuité devient avec le temps comparativement facile. C'est ainsi que même les personnes qui n'ont qu'une intelligence des plus ordinaires et

de très-minces talents, finissent par accomplir beaucoup de choses s'appliquent entièrement et inlassablement à une seule chose à la fois.

Les gens en qui Fowell Buxton plaçait sa confiance étaient, disait-il, ceux qui à des moyens ordinaires joignaient une extraordinaire application, et qui mettaient en pratique cette injonction des saintes Écritures: "Quoi que tu fasses, fais-le de ton mieux." Lui-même il attribuait ses remarquables succès dans la vie à l'habitude qu'il avait contractée de se donner toujours tout entier à une seule chose à la fois.

Rien de ce qui est réellement méritoire ne se peut accomplir si l'on ne travaille avec amour. L'homme doit principalement sa croissance intellectuelle à cette énergie active de la volonté, à cette lutte avec les difficultés, que nous appelons effort; et il est étonnant de voir combien il arrive souvent d'obtenir ainsi des résultats que l'on avait d'abord jugés impossibles.

Il suffit quelquefois d'une intense aspiration pour transformer la possibilité en réalité, nos désirs, n'étant bien souvent que les avant-coureurs des desseins que nous avons la puissance d'exécuter. Au contraire, les esprits timides et vailants trouvent impossible, principalement parce que tout leur semble être ainsi.

On rapporte d'un jeune officier français qu'il se promenait souvent dans sa chambre en criant: "Je serai un grand général et je deviendrai maître de la France!" Cet ardent désir fut chez lui le pressentiment du succès; car il fut en effet un général distingué et mouut maréchal de France.

M. Walker, auteur de l'Original, avait une foi si grande dans la puissance de la volonté qu'il résolut un jour, dit-il, de se bien porter, et qu'il se porta bien. Cela peut réussir une fois, mais quoique ce genre de traitement offre moins de dangers que la plupart des ordonnances des médecins, il ne faudrait pas s'y fier. Le pouvoir que l'esprit a sur le corps est grand sans doute, mais il peut aussi être tendu jusqu'à prostration complète des forces physiques. On raconte de Muley Moluc, chef marocain, qu'il était allié en proie à une maladie incurable, lorsqu'une bataille eut lieu entre ses troupes et les Portugais. Apprenant, au moment décisif de la bataille, que ses soldats lâchaient pied, il se jeta hors de sa litière, les rallia, les conduisit à la victoire, et aussitôt après, tomba épuisé et rendit le dernier soupir.

C'est la force de résolution, — la volonté, qui donne à un homme le pouvoir de faire ou d'être tout ce qu'il s'est mis dans l'esprit qu'il ferait ou serait. Un homme remarquable par sa piété avait coutume de dire que "tout dans notre vie dépend de nous-mêmes; et que telle est la force de notre volonté, jointe à la grâce divine, que tout ce que nous voulons fermement, et sérieusement devenir, nous le devenons, nul ne détruit avec ardeur être humble, patient, modeste ou libéral; qui ne finisse par devenir tout cela." On raconte d'un ouvrier charpentier une histoire qui vaut la peine d'être rapportée. On remarqua un jour qu'il rabotait avec un soin tout particulier certain siège de magistrat, dont la réparation lui avait été confiée; et, comme on lui demandait la raison de ce zèle extraordinaire, "C'est, dit-il, pour trouver ce siège plus commode lorsque je viendrai m'y asseoir." Or, ce qu'il y a de singulier, c'est que ce charpentier prospéra si bien, qu'il finit en effet par venir s'asseoir sur ce siège, comme magistrat.

VARIÉTÉS.

Un rentier ayant besoin d'un domestique, un nègre se présenta devant lui pour en remplir les fonctions.

— Comprenez-vous bien les conséquences d'un ordre qui vous est donné? demanda le rentier.

— Si mossu veut m'expliquer, moi comprendrai.

— Voici ce que j'entends par conséquences. Si je te dis de servir le diner, j'entends par là que tu mettras le couvert, les plats sur la table, comme autant de conséquences indispensables du diner, sans que je sois obligé d'énumérer tous les articles qui le composent.

— Moi, comprendre, mossu, répondit le nègre, moi vous servirai avec toutes les conséquences.

— Sambo fut accepté et remplit les conditions de son service avec une scrupuleuse ponctualité.

Un jour le rentier, qui se faisait vieux, tomba malade et envoya Sambo chercher un méde-

cin. Le nègre partit et demeura très longtemps absent. Enfin il rentra en compagnie du médecin et d'une foule d'autres personnes inconnues du malade.

— Qu'est-ce que tout cela signifie? Sambo, je t'ai dit simplement de faire venir le docteur.

— C'est vrai, monsieur; et les conséquences, je ne les ai pas oubliées. C'est pour ça qu'avec monsieur le médecin, Sambo a amené le notaire pour faire le testament, l'entrepreneur de pompes funèbres pour le convoi, et le fossoyeur pour l'enterrement; toutes conséquences naturelles de l'entrée du médecin.

Une virago injuriait son mari et lui reprochait son avarice. Elle en vint à lui dire que, si elle mourait, il épouserait la fille aînée du diable, s'il espérait en tirer quelque profit. — C'est possible, répliqua le mari. Malheureusement on ne peut pas épouser les deux sœurs.

Un monsieur, qui rencontre un autre monsieur: — Dieu! a-t-il l'air bête avec son lorgnon! — L'autre monsieur, d'un ton aimable: — Vous avez bien l'air bête, sans ça!

Un pédant, essayant un jour de nager, faillit se noyer. Quand on l'eut tiré de l'eau il s'écria: — Je jure de ne jamais mettre le pied dans l'eau avant d'avoir appris à nager.

Un vieillard était assis sur le bord d'une rivière, laissant floter patiemment sa ligne sur la surface de l'eau. Il y avait près d'une heure qu'il était là sans avoir seulement pris un pauvre petit gopjon, quand tout à coup un petit chien hargneux, qui s'était approché de lui, enfonça ses crocs dans son pantalon. — Ah! cette fois ça mord, s'écria-t-il.

Un couple nouvellement marié, étant réveillé par une sérénade:

— Que signifie ce bruit? demanda la femme. — Ma chère répliqua l'époux, il est d'usage dans nos villes, quand un homme se marie que toutes les demoiselles anxieuses on a fait la cour, lui apportent pour cadeau de nocce un pain, et viennent exécuter sous sa fenêtre une brillante sérénade.

— Ah! mon ami, pourquoi ne m'as-tu pas informé plus tôt de cet usage? J'aurais fait prévenir tous mes amoureux, — ils auraient apporté chacun une bouteille de vin, et nous aurions de quoi mener joyeuse vie pendant toute une année.

LE GLANEUR.

ANNONCES

THIBAudeau, THOMAS & CIE.
IMPORTATEURS DE
MARCHANDISES
Anglaises, Françaises, Allemandes,
Américaines, etc.

A l'enseignement des rues St. Pierre et Sous-le-Fort Québec, à Montréal, Thomas, Thibaudeau et Cie. à Manchester, Thomas et Thibaudeau.

AVENDRE OU A LOUER.

POSSESSION IMMEDIATE.

Une maison à deux étages, en pierre de taille, sur la rue de la Reine, No. 101. Termes de paiement faciles et titres incontestables.

S'adresser à M. Joseph Bréton, Frère Richardson ou au notaire soussigné.

FRANS. HUOT
QUÉBEC, 22 DÉCEMBRE, 1866.

12, Rue du Pont.

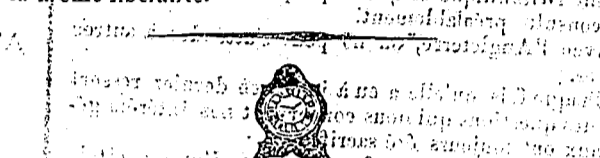
ETABLISSEMENT

DE ALFRED VENNÉ

AU BAS DE LA RUE GRANT, ST. ROCH.

Cet établissement, où sont installées les meilleures machines à vapeur pour scier, évider et raboter le bois, de construction de maisons, prend chaque jour un accroissement considérable, et est en état de satisfaire avec promptitude et libéralité aux commandes qu'on voudra bien confier à son propriétaire. L'étendue du terrain sur lequel est érigé ce bel établissement industriel permet à M. Venné d'y garder un assortiment considérable de bois et autres matières propres à construire et qu'il peut disposer dans des conditions on ne peut plus libérales.

M. Venné prend occasion de remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il en a reçu, et s'efforcera d'y répondre avec le même empressement et la même libéralité.



A. SAVARD.

HORLOGER DE LA MARINE.

60 RUE ST. PIERRE 60

BASSE-VILLE

Réparations de Chronomètre, Montre, Pendule, Baromètre, Boîte à Musique, &c., faits avec soin et à des prix modérés. N.B. La réputation d'habileté dont il jouit, et la longue expérience, qu'il a acquise dans son art, lui font espérer qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage.

G. NOREAU.

HORLOGER & BIJOUTIER,

RUE DU PONT, ST. ROCH,

QUÉBEC.

Tient constamment un assortiment de Bijoux, telles que: MONTRES, BAGUES, BRACELETS, &c.

G. N. Exécute et répare tout ce qui concerne la Bijouterie.

T. GASTONGUAY,

PHOTOGRAPHIE

43 RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH DE QUÉBEC.

Cet établissement est aujourd'hui en état de recevoir par la ressemblance et la perfection de ses portraits avec aucun atelier de première classe.

N.B. Il offre en vente, la photographie du terrain dévasté par le terrible incendie du 14 octobre, qui excite l'étonnement et l'admiration.

S. D. VACHON.

PROFESSEUR DE MUSIQUE.

Donne des leçons sur le Violon, Violoncelle, Guitare, &c., à domicile ou ailleurs.

S'adresser chez Jos. Lyonnais, Luthier, No. 32, rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



MAGASIN DE CHAUSSURES

JOSEPH LECLERC.

32 Rue Craig, St. Roch, 32

Possède un riche assortiment de chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites avec tout l'art possible. Prix modérés.

RECOMMANDATION

L'imprimerie de L'ÉLECTEUR, exécutera tous les travaux typographiques qu'on sera disposé à lui confier; elle apportera la plus intelligente activité à satisfaire les personnes qui voudront bien la favoriser de leurs commandes.

A. GUERARD & CIE.